



Les informations pour prendre votre licence au CHHP

Saison 2018-2019

La prise de licence de handball est dématérialisée :

- **vous aviez une licence au CHHP en 2017-2018**, vous allez recevoir d'ici le 15 juillet un mail avec pour objet "FFHB - Création/Renouvellement d'une licence" contenant un lien pour pouvoir renouveler votre licence. Si ce n'est pas le cas, transmettez-nous une adresse mail valide pour pouvoir le recevoir.
- **vous souhaitez prendre une licence à partir de cette saison**. Transmettez-nous votre nom, prénom, date de naissance et adresse mail. Vous recevrez un mail avec un lien pour pouvoir finaliser votre licence.

Comment finaliser votre licence ?

- Ouvrez le lien transmis par mail.
- Vérifiez vos informations personnelles (adresse et contact). Si vous constatez une erreur sur votre nom, prénom, date de naissance, signalez-le nous pour que nous puissions le faire corriger par la Ligue.
- Cochez le type de licence souhaité.
- Joignez en version dématérialisée votre certificat médical (*qui doit clairement préciser « non-contre indication à la pratique du handball en loisir ou en compétition »*) ou en cas de renouvellement votre attestation questionnaire de santé, la copie de la carte d'identité ou du livret de famille, une photo d'identité récente.
- Pour les mineurs, joignez l'autorisation parentale de la FFHB.
- Cliquez sur "enregistrer" puis sur "finaliser". Une fenêtre apparait pour vous demander si vous autorisez la diffusion de vos coordonnées, le droit à l'image et vous informez sur l'assurance avec la licence. Cochez « Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'adhésion » avant de pouvoir valider votre demande de licence.
- Transmettez-nous votre fiche d'inscription, l'original de votre certificat médical ou de votre attestation questionnaire de santé, une enveloppe timbrée sans adresse, le règlement de votre licence, les chèques de caution pour les seniors et les justificatifs pour les remises.

Attention, **toute demande incomplète ne sera pas validée par le club.**

A réception de l'ensemble de ces documents, nous validerons votre licence pour que la Ligue puisse la qualifier. Vous recevrez ensuite un mail vous signalant votre qualification avec votre licence et les informations sur les conditions d'assurance et le droit à l'image que vous avez validé. Vous serez alors officiellement licencié pour la nouvelle saison !

Si vous ne parvenez pas à utiliser le lien ou à joindre les documents nécessaires pour finaliser votre licence, vous pourrez nous les transmettre par mail (clubhandballhautpoitou86@gmail.com) en précisant si vous souhaitez souscrire une garantie complémentaire pour l'assurance avec la licence. De la même manière, votre licence ne sera validée par le club que quand vous nous aurez transmis l'ensemble de ces documents (votre fiche d'inscription, votre certificat médical ou votre attestation questionnaire de santé, une enveloppe timbrée sans adresse, et votre règlement avec les éventuels justificatifs de remise et les chèques caution pour les seniors).

COUT DE LA LICENCE PAR CATEGORIE POUR LA SAISON 2017/2018

Il comprend le coût de la licence FFHB, l'assurance proposée par la FFHB et l'adhésion au club. Pour plus d'informations sur les garanties et les options complémentaires qui peuvent être souscrites, reportez-vous aux informations du formulaire informatique de licence.

Catégories	Année de naissance	Montant de la licence
Baby hand 4-6 ans	2012 à 2014	92 €
Moins de 9 ans mixte	2010 et 2011	102 €
Moins de 11 ans Moins de 13 ans Moins de 15 ans Moins de 18 ans	2001 à 2009	107 €
Senior (plus de 16 ans)	2000 et avant	140 € 130 € (si dossier complet et règlement avant le 15 septembre)
Senior Loisir	2000 et avant	95 €
Dirigeant (non joueur)		65 €

Deux **chèques de caution de 20 €** sont aussi **demandés aux seniors pour aider les membres du conseil d'administration** dans l'organisation des activités du club. **Le premier chèque sera encaissé fin janvier et le second fin mai 2019** si le licencié n'a pas contribué à la vie du club (tenue de la table de marque des matchs jeunes ou seniors, buvette et aide pour les manifestations extra-sportive). **Si le licencié est arbitre**, le seul fait d'assurer son quota d'arbitre suffira pour que le club lui remette ses chèques de caution. **Pas de chèque de caution pour les licenciés dirigeants.**

Les **remises possibles** sur le coût de la licence sont les suivantes :

Pour 2 licences (ou plus) d'une même famille	- 5 € par licence dès la seconde licence
Chèques Déclit Sport du Conseil Départemental de la Vienne pour les collégiens en 3 ^e	Jusqu'à - 2 x 10 €
Aide CNDS (bénéficiaires de l'ARS ou AEEH). <i>Pas de cumul avec la réduction famille du club pour tous les bénéficiaires de l'ARS.</i>	-15 € par bénéficiaire
Intégra'Sport du Conseil Départemental 86 (Demandeur d'emploi de moins de 25 ans inscrit à Pôle Emploi, Bénéficiaire du RSA, de l'ARE, de l'ASS, de l'AAH, d'une RQTH de + de 80%)	-15 €

Les justificatifs sont à fournir avec le règlement. Ils seront acceptés jusqu'au 21/10/2018.



Afin de faciliter la pratique sportive d'allocataires des prestations sociales, certains organismes ou Comités d'Entreprises accordent des aides financières, n'hésitez pas à vous renseigner auprès d'eux ! Nous nous tiendrons à votre disposition pour renseigner tout document qui vous permettrait d'en bénéficier. N'hésitez pas non plus à nous demander un justificatif ou à nous remettre tout document à signer par le club.

Le club propose **différentes possibilités de règlement** :

- en espèces
- par chèque à l'ordre du CHHP jusqu'en 3 fois avec la dernière échéance avant fin décembre 2018 (en une seule fois pour les licences prises après le 31 décembre 2018),
- les chèques vacances et les coupons sport ANCV en paiement total ou partiel des licences sont acceptés jusqu'au 21/10/2018.

Pour les joueurs qui avaient une licence dans un autre club la saison passée, un dossier de mutation doit être constitué. Les frais de mutations imposés par la Ligue seront pris en charge par le club à condition que le licencié concerné contribue à la vie du club (tenue de la table de marque des matchs jeunes ou seniors, buvette et aide pour les manifestations extra-sportive). **Pour les plus de 16 ans, il sera demandé deux chèques de caution de 73 €** (au lieu des 2 chèques de caution de 20€). **Pour les 13-16 ans, deux chèques de caution de 37,5 €.** Si le licencié n'a pas contribué à la vie du club, **le premier chèque sera encaissé fin janvier et le second fin mai 2019.**

L'INFO CONCERNANT LES CERTIFICATS MEDICAUX EN CAS DE RENOUELEMENT DE LICENCE

Conformément aux dispositions du Code du sport, le **renouvellement de licence est autorisé sur présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du handball datant de moins de 3 saisons et d'une attestation précisant que j'ai répondu négativement à chaque rubrique d'un questionnaire de santé** fixé par l'arrêté du ministre chargé des sports daté du 20 avril 2017 et publié au Journal officiel du 4 mai 2017.

Dans l'hypothèse où l'une des rubriques du questionnaire de santé comporte une réponse positive, le renouvellement de la licence pour la saison 2018-19 ne pourra être effectué que sur production d'un nouveau certificat médical établi après le 1er juin 2018. Dans le respect du secret médical, le licencié conserve strictement personnel le questionnaire de santé.

Le club remet donc à ces anciens licenciés une copie du questionnaire de santé à conserver ainsi que l'attestation de santé à nous retourner !

Les licenciés qui avaient utilisé ce dispositif la saison dernière pourront à nouveau l'utiliser puisque leur certificat médical aura moins de 3 ans.

En **cas de problème ou pour toute question**, vous pouvez :

- trouver des informations sur le site internet du club <http://clubhandballhautpoitou.clubeo.com/>
- nous contacter par mail (clubhandballhautpoitou86@gmail.com) ou via la page Facebook Club de Handball du Haut Poitou
- en téléphonant à Armand JOLY (Secrétaire) au 06 20 33 49 72

PARTICIPATION A LA VIE DU CLUB et RESPECT DU CODE SPORTIF

Dans le cadre de votre adhésion au CHHP, vous vous engagez (joueur et/ou parents de joueur mineur) :

- à effectuer quelques tâches de chronométrage et/ou d'arbitrage afin de permettre aux responsables bénévoles de gérer au mieux le club.
- à effectuer avec votre véhicule personnel, une partie des déplacements nécessaires pour se rendre aux rencontres sportives.
- à prendre en charge occasionnellement l'entretien des maillots.
- à respecter en tout occasion le code du sportif :
 - ① Se conformer aux règles du jeu.
 - ② Respecter les décisions de l'arbitre.
 - ③ Respecter adversaires et partenaires.
 - ④ Refuser toutes formes de violence et de tricherie.
 - ⑤ Être maître de soi en toute circonstance.
 - ⑥ Être loyal dans le sport et dans la vie.
 - ⑦ Être exemplaire, généreux et tolérant.

Pour encourager la participation de bénévoles facilitant le fonctionnement sportif, le **club prendra en charge l'ensemble du coût des licences dirigeants** des personnes qui s'engageront à assurer tout au long de la saison **la tenue de tables de marque ainsi que le coaching et/ou l'entraînement des équipes.**

Pour les licenciés qui s'engageront à arbitrer tout au long de la saison (licence joueur obligatoire), le **club prendra également en charge l'ensemble du coût de la licence.**

Pour les **licenciés qui cumuleront le coaching et la pratique sportive en compétition** (licence joueur), le **club demandera uniquement le paiement du coût de la licence auprès des instances** (FFHB, Ligue, Comité).

DOCUMENTS A RETOURNER

AUX ENTRAINEURS OU AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour tous :

- LA FICHE D'INSCRIPTION complétée et pour les mineurs l'AUTORISATION PARENTALE FFHB.
- LE CERTIFICAT MEDICAL ou en cas de renouvellement L'ATTESTATION QUESTIONNAIRE DE SANTE
- UNE ENVELOPPE TIMBREE sans adresse
- LE REGLEMENT COMPLET de la licence
- LES JUSTIFICATIFS pour les remises

+ pour les nouveaux licenciés :

- UNE PHOTO D'IDENTITE récente (ou en version informatique sur le mail du club)
- UNE COPIE DE LA CARTE D'IDENTITE ou DU LIVRET DE FAMILLE (ou en version informatique sur le mail du club)

+ pour les licenciés seniors ou joueurs en mutation :

- LES 2 CHEQUES DE CAUTION

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE PERMETTRA PAS DE VALIDER VOTRE LICENCE